

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1913.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1913 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 18 juillet 1913.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser divers amendements au projet de Budget de l'Intérieur pour l'exercice 1913.

Ensuite de ces amendements, les totaux du projet s'élèvent :

1° Pour les dépenses ordinaires à fr.	7,457,805 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles à.	444,000 »
Ensemble. fr.	7,901,805 »

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

(1) Budget, n° 4, VI.
Rapport, n° 157.

NOTE.

AMENDEMENTS.

Première section. — Dépenses ordinaires.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.
 fr. 420,200 »

Eerste sectie. — Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK I.

HOOFDBESTUUR.

ART. 2. — Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden enz. . .
 fr. 420,200 »

Bien que le crédit porté au projet de Budget dépasse de 2,400 francs celui de 1912, il est aujourd'hui reconnu insuffisant, aucune extinction ne s'étant produite en 1912 et n'étant à prévoir en 1913 dans le personnel de l'administration centrale. Une augmentation complémentaire de 3,000 francs est nécessaire.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 12. — Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces fr. 472,300 »

HOOFDSTUK IX.

PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.

ART. 12. — Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën fr. 472,300 »

On propose d'augmenter de 6,500 francs le crédit porté au projet de Budget, afin d'assurer l'exécution de la loi du 25 février 1913 qui a relevé le traitement des greffiers provinciaux.

CHAPITRE X.

SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.

ART. 42. — Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des

HOOFDSTUK X.

GEZONDHEIDSDIENST.

ART. 42. — Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apothe-

pharmacies, laboratoire de bactériologie et office vaccinogène de l'État : personnel, etc. . . fr. 155,000 »	ken, laboratorium van bacteriologie en koepokgesticht van den Staat : personeel enz. . . . fr. 155,000 »
--	--

On propose d'augmenter de 15,000 francs le crédit porté au projet de Budget : augmentation nécessaire à raison de l'extension donnée au service de l'inspection d'hygiène.

ART. 43. — Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et office vaccinogène de l'Etat : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. . fr. 38,000 »	ART. 43. — Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken. Laboratorium van bacteriologie en koepokgesticht van den Staat : kantoorkosten enz. . . fr. 38,000 »
---	--

Un arrêté royal du 4 mai 1912 a organisé le contrôle des serums antidiphthérique et antitétanique, et un autre arrêté, du 29 juin suivant, prescrit le contrôle du vaccin produit par l'office vaccinogène de l'Etat. Il en résultera un accroissement de dépenses du chef de l'achat d'animaux et de produits divers; d'où la nécessité d'augmenter de 5,000 francs le crédit porté au projet de Budget.

ART. 47. — Subside à la Société royale de médecine publique et à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique, etc. — Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions. (<i>Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.</i>) . . . fr. 181,000 »	ART. 47. — Toelage aan de Koninklijke Maatschappij van openbare geneeskunde en aan de Maatschappij van geneeskundige hydrologie en klimatkennis van België enz. — Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en aan de congressen in het belang der openbare gezondheid ingericht. Zendingen. (<i>Inbegrepen eene som van 6,000 frank als tijdelijke last.</i>) . . . fr. 181,000 »
---	---

On propose d'augmenter de 6,000 francs, en charge temporaire, le crédit porté au projet de Budget, en vue de permettre au Gouvernement de participer aux frais d'organisation des congrès intéressant l'hygiène qui se tiendront à l'occasion de l'Exposition de Gand.

ART. 49. — Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : personnel, etc. fr. 192,500 »	ART. 49. — Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en centraal ontledingslaboratorium : personeel enz. . . . fr. 192,500 »
---	--

On propose d'augmenter de 15,000 francs le crédit porté au projet de Budget.

De tous côtés on réclame une surveillance plus active du commerce des denrées alimentaires. Il est nécessaire, à cet effet, de renforcer le personnel de l'inspection.

CHAPITRE XI.

DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 56. — Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles . . . fr. 52,000 »

HOOFDSTUK XI.

VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.

ART. 56. — Kosten tot viering der nationale feesten; verlichtingskosten. Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel . . . fr. 52,000 »

En vue de donner plus d'éclat aux fêtes nationales, le Gouvernement a décidé d'augmenter le subside annuel alloué par l'Etat à l'Administration communale de Bruxelles.

Il y a lieu de relever de pareille somme le crédit porté au projet de Budget.

Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.

CHAPITRE XII.

SERVICES DIVERS.

ART. 65 (nouveau). — *Frais de la commission chargée de l'étude des questions relatives à l'électorat communal et provincial* . . . fr. 5,000 »

Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.

HOOFDSTUK XII.

VERSCHILLENDE DIENSTEN.

ART. 65 (nieuw). — *Kosten der commissie belast met de studie der vraagstukken betreffende de gemeente- en provinciekiezingen* . fr. 5,000 »

Le libellé ci-dessus justifie suffisamment la demande de crédit.